

SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN LE 19 NOVEMBRE 2025 À 19 H 00.

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 19 novembre 2025 en présentiel à RIVIÈRE-SAINT-JEAN.

Sont présents à cette séance :

Le Maire M. Georges Bachand

Les conseillers/ Conseillères	Blanche Parisée, poste 1 Lola Lebrasseur, poste 2 Dario Beaudin, poste 3 Yan Rochepault, poste 4
-------------------------------	---

Tous formant quorum, sous la présidence de M, Georges Bachand, maire

Assistant également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice adjointe

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur M Georges Bachand déclare la séance ouverte à 19h05

100-25 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

101-25 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ Dario Beaudin
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

102-25 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochebault
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2025 totalisant la somme de 192 471.13\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, Directrice générale, greffière trésorière de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 102-25

RÉSOLUTION 103-25

RENOUVELLEMENT D'UNE OCCUPATION TEMPORAIRE-NOUVEAU REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts a envoyé une lettre le 20 octobre 2025 pour accorder le renouvellement à des fins du sentier multifonctionnel pour les droits d'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la représentante signataire est Mme Josée Brunet et que la municipalité doit changer le nom de la représentante;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
ET APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte le renouvellement de l'entente, et ce pour les dix prochaines années;

QUE le conseil nomme Mme Karine Chouinard, directrice générale et greffière trésorière représentantes signataires de ce dossier.

RÉSOLUTION 104-25

CONTRAT DÉBITMÈTRE-ENDRESS+HAUSER

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit déposer au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un formulaire de déclaration de l'usage de l'eau potable chaque année;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci exige la vérification des débitmètres de la station de traitement de l'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
ET APPUYÉ PAR Yann Rochebault
ET UNANIMENT RÉSOLU

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate la firme Endress + Hauser à faire la vérification des débitmètres requis afin de compléter le formulaire de l'usage de l'eau potable à remettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) selon la soumission #2002735524 au montant total de 2 625.00\$ plus les taxes applicables;

ET QUE la directrice générale et greffière trésorière, Mme Karine Chouinard soit autorisée à signer tous documents.

RÉSOLUTION 105-25

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC DE MINGANIE

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal peut, en tout temps nommé un conseiller comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMENT RÉSOLU

DE nommer Yann Rochepault à titre de maire suppléant pour une période indéterminée;

QUE le conseiller Yann Rochepault en l'absence du maire remplira les fonctions de maire, avec tous les priviléges, droits et obligations y étant attachés;

D'autoriser le conseiller Yann Rochepault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean, tous documents requis pour l'administration générale, et ce, en cas d'absence du maire ou d'incapacité d'agir du maire en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

QUE le conseiller Yann Rochepault siège au Conseil de la MRC de la Minganie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter.

QUE le conseil municipal autorise les frais de déplacement et de repas lors de déplacement en dehors du territoire de Rivière-Saint-Jean/Magpie.

RÉSOLUTION 106-25

NOMINATION REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST DE LA MINGANIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest de la Minganie est composée de membres du conseil de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean doit avoir un représentant ainsi qu'un substitut de la municipalité au sein de la Régie des matières résiduelles de l'ouest de la Minganie;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme M Georges Bachand, maire comme représentant à la Régie des matières résiduelles de l'ouest de la Minganie;

QUE le conseil municipal nomme Mme Blanche Parisée, conseillère comme représentante substitut à la Régie des matières résiduelles de l'ouest de la Minganie lors de l'absence de M Georges Bachand;

QUE les frais de déplacements et de repas sont acceptés selon le règlement des dépenses de la Municipalité.

RÉSOLUTION 107-25

SIGNATAIRES AUTORISÉS-INSTITUTION BANCAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean doit modifier les signataires auprès de notre institution financière Desjardins à la suite de la dernière élection municipale;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins Entreprises Côte-Nord/Minganie-Basse Côte-Nord afin d'autoriser les signataires;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la municipalité de Rivière-Saint-Jean, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins Entreprises Côte-Nord/Minganie-Basse Côte-Nord à compter du 19 novembre 2025 :

- Georges Bachand, maire
- Blanche Parisée, conseillère

CONJOINTEMENT AVEC :

- Karine Chouinard, directrice générale et greffière trésorière
- Mylène Poirier, directrice adjointe

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean, pour tous les comptes détenus à Caisse Desjardins Entreprises Côte-Nord/Minganie-Basse Côte-Nord;

QUE le conseil autorise, Mme Karine Chouinard, directrice générale greffière trésorière ainsi que Mme Mylène Poirier, directrice adjointe en tant qu'administrateur principal du service en ligne : AccèsD Affaires;

QUE la présente résolution abroge toute résolution concernant les anciens signataires.

RÉSOLUTION 108-25

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 08-23 ET LA RÉSOLUTION 53-25- NOMINATIONS D'UN CONSEILLER ET SUBSTITUT AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la constitution du Comité Administratif de la Coopérative alimentaire de Rivière-Saint-Jean comporte un membre qui fait partie des conseillers de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité doit nommer un représentant ainsi qu'un substitut pour siéger auprès du comité administratif de la COOP pour assurer le meilleur des suivis et pouvoir rapporter à la table du conseil municipal les discussions nécessaires pour prise de décision;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la résolution 08-23 et 53-25 est abrogée et remplacée par la résolution 108-25;

QUE le conseil de la municipalité nomme Mme Blanche Parisée, conseillère et M Yann Rochepault, conseiller comme représentant de la municipalité au comité administratif de la COOP;

QUE Mme Blanche Parisée et Yann Rochepault devront faire le suivi auprès du conseil municipal.

RÉSOLUTION 109-25

DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION GOUVERNEMENTALE-EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE le “Programme Emplois d’été Canada” offre des bonifications salariales aux organismes municipaux afin de créer des expériences de travail de qualité pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans.

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de subvention vont être déposées au gouvernement du Canada et ayant pour but d’embaucher deux personnes à titre de « Manœuvre municipale »

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée

IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise le dépôt des demandes de financement dans le cadre du “Programme Emplois d’été Canada”.

ET DE DÉSIGNER l’agente de développement, Mme Mylène Poirier, pour signer et fournir tous les documents et les renseignements requis au Gouvernement du Canada.

RÉSOLUTION 110-25

RTC HAVRE-SAINT-PIERRE-ACHAT D’UN DOMAINE ET RAJOUT D’UNE LICENCE MICROSOFT OFFICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit changer leur adresse courriel pour avoir des adresses sécurisées avec un domaine professionnel propre à nous;

CONSIDÉRANT QUE l’assurance en Cyber sécurité que la municipalité possède demande d’avoir un domaine afin de pouvoir sécuriser la provenance des courriels et prévenir les fraudes;

CONSIDÉRANT QUE de plus nous devons ajouter une licence Microsoft Office pour l’ordinateur de travail du maire, M Bachand pour le bon fonctionnement des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochebault

IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte la soumission de la RTC pour l’achat du domaine, la création du tenant Microsoft, la synchronisation du tenant sur le domaine ainsi que la migration et la synchronisation des 3 boîtes courriel vers Office 365 au coût de 709,61\$ plus taxe applicable;

QUE les coûts récurrents pour la municipalité se décrivent comme suit :

- **Domaine :**
39.95\$ plus taxe applicable par année
 - **Licence Microsoft Office pour 3 postes de travail :**
52.23\$ plus taxe applicable par mois (prendre note que nous payons déjà 2 licences depuis plusieurs années)
-

RÉSOLUTION 111-25

NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean organise la troisième édition du traditionnel Noël des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée

IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil alloue un budget jusqu'à concurrence de 2 500\$ pour l'achat des cadeaux de Noël, le dîner et la préparation de cette fête;

QUE les parents des enfants qui sont résidents permanents de Rivière-Saint-Jean et Magpie d'inscrire leurs enfants auprès de la municipalité en remplissant un formulaire qui sera disponible au bureau municipal au plus tard le 28 novembre;

QUE le Noël des enfants se déroulera à la salle municipale de Rivière-Saint-Jean le samedi 13 décembre prochain;

RÉSOLUTION 112-25

ACHAT BÛCHE DE NOËL-CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la municipalité de Rivière-Saint-Jean fait l'achat de bûche de Noël pour garnir les paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole de la Minganie offre de les encourager en achetant des bûches de Noël;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochebault

IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal fait l'achat de 20 bûches de Noël auprès du Centre d'Action Bénévole de la Minganie au coût de 520\$;

QUE les bûches seront distribuées avec les paniers de Noël pour la guignolée.

113-25 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée

IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 8h12

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président M Georges Bachand déclare la séance levée à 8h12

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Georges Bachand
Maire

Mylène Poirier
Directrice adjointe